

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2016/146 du 4 février 2016, renouvelant l'approbation de la substance active lambda-cyhalothrine conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **AXIENDO EASY***

de la société **SYNGENTA FRANCE SAS**

numéro de dossier **n°2019-1423**

Vu le courrier d'abandon de la demande n° 2016-2275 de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit AXIENDO EASY de la société SYNGENTA en date du 20 décembre 2018,

Considérant que la société SYNGENTA France SAS souhaite abandonner sa demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit AXIENDO EASY, suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active lambda-cyhalothrine,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est **arrivée à échéance** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	AXIENDO EASY
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SYNGENTA FRANCE SAS 12 Chemin de l'Hobit, 31790 Saint Sauveur, FRANCE
Formulation	Microémulsion (27)
Contenant	0,015 g/L - lambda-cyhalothrine
Numéro d'intrant	2090283
Numéro d'AMM	2120172
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	30/04/2019
Date limite pour la vente et la distribution	30/04/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/04/2019

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2015-0355 devient sans objet.

A Maisons-Alfort le, 18 AVR. 2019



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)